

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
RELATIVE AU PROJET D'EXPLOITATION ET DE
MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE
PROTECTION POUR LE FORAGE FRG1 BIS SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU PORT**

Rapport d'enquête

Conclusions et Avis

MAI 2017

Commissaire-enquêteur : Jocelyne YERRIAH

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUETE

I. CONTEXTE	4
II. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	5
II.1 Publicité	5
II.2 Permanences	6
II.3 Entretiens.....	6
II.4 Visites de sites	7
III. OBSERVATIONS RECUEILLIES	8
IV. REMARQUES SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	8

CONCLUSIONS ET AVIS

Conclusions et avis motivé.....	10
---------------------------------	----

ANNEXES

RAPPORT D'ENQUETE

I. CONTEXTE

Pour assurer l'alimentation en eau potable de ses administrés, la commune du Port, fortement industrialisée et urbanisée utilise :

- l'eau souterraine par le biais de forages et de puits répartis sur le territoire de la commune ;
- l'eau superficielle en provenance des sources Denise et Blanche ;
- l'eau issue du transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest, traitée à l'usine Pichette.

Or, depuis quelques années, la quantité d'eau prélevée dans le sous-sol est réduite en raison de problèmes apparus sur deux points de prélèvement :

- le puits EDF, qui produisait 3000 m³/j, a été arrêté depuis 2005 car ses eaux ont subi des contaminations chimiques ;
- le puits de la rivière des Galets qui fournit encore à ce jour 1865 m³/j, doit bientôt être arrêté pour cause de vulnérabilité aux pollutions bactériologiques.

Afin de compenser cette perte de ressources, la commune souhaiterait exploiter le forage FRG1 bis. C'est l'objet de ce dossier soumis à enquête publique.

Le forage FRG1 bis sera exploité au débit de 90 m³/s et produira 1800 m³ par jour ; il est le premier d'une série de trois forages qui viendront se substituer aux puits défectueux pour fournir à terme l'équivalent du volume d'eau produit par ces puits.

Composition du dossier

Le dossier qui a été mis à la disposition du public comprend comme prévu par les textes un résumé non technique ; il présente le demandeur ainsi que le projet, et détaille la réglementation de référence.

Il s'articule ensuite selon les deux parties suivantes:

- ✚ les procédures au titre du code de l'environnement : étude d'impact et demande d'autorisation de prélèvement ;
- ✚ la demande d'autorisation de distribuer au titre du code de la santé publique. Instauration des périmètres de protection.

Textes réglementaires

Cette enquête est principalement régie par :

- le code de l'environnement, notamment les articles L 214-1 à L 214-6 qui concernent les captages d'eau souterraine, le R 214-1 qui définit les rubriques de la nomenclature ainsi que les articles L 122-1 à L 122-3 et R 122-2 qui traitent de l'étude d'impact ;
- le code de la santé publique qui encadre les eaux destinées à la consommation humaine dans ses articles L 1321-1, L 1321-2, L 1321-3 et aussi L 1321-7.

II. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Par décision du Tribunal Administratif de Saint-Denis en date du 23 janvier 2017, j'ai été désignée comme commissaire-enquêteur sur cette enquête publique.

L'arrêté n°2017-148/SG/DRCTCV du 1^{er} février 2017 émis par la Préfecture de la Réunion a défini les modalités de l'enquête, les dates et heures des permanences ayant été établies en concertation avec le commissaire-enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du **6 mars 2017 au 6 avril 2017 inclus**.

II.1 Publicité

Les avis d'enquête sont parus dans la presse (voir annexes) conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci soit dans :

- Le Quotidien du 18 février 2017 et du 06 mars 2017 ;
- Le Journal de l'île du 18 février 2017 et du 06 mars 2017.

L'avis d'enquête a été affiché en mairie du Port où se sont tenues les permanences. Le certificat d'affichage délivré par le maire du Port attestant de la conformité de l'affichage dans la commune figure en annexe.

Un affichage de l'avis d'enquête, visible et lisible de la voie publique comme le demande la réglementation a également été réalisé par les soins du maître d'ouvrage (voir annexes).

II.2 Permanences

Je me suis tenue à la disposition du public en mairie principale du Port les :

- Lundi 06 mars 2017 de 9h à 12h ;
- Mardi 21 mars 2017 de 9h à 12h ;
- Jeudi 06 avril 2017 de 13h à 16h.

Le registre d'enquête a été clos par mes soins à l'issue de l'enquête publique.

II.3 Entretien

14 février 2017 : entretien aux services techniques du Port et visite du site.

Je rencontre Mme Faouzia NASSOR-CALICHIAMA du service eau et assainissement et M. Emmanuel NERBARD représentant de Veolia Eau, le délégataire, qui gère le réseau AEP sur ce territoire.

Mme NASSOR me fait un bref récapitulatif du projet mis à l'enquête et me donne des renseignements complémentaires sur le forage FRG1 bis dont l'objectif premier était d'atteindre les 130 m de profondeur ; malheureusement cela n'a pu se faire compte tenu de la perte de la tête de foration et de l'échec de sa récupération. De ce fait, le forage FRG1 bis totalise seulement 74 m de profondeur par rapport au sol.

Mme NASSOR répond ensuite avec M. NERBARD à quelques unes de mes questions (réponses en italique) :

- Le puits de la rivière des Galets alimente-t-il aussi la commune de la Possession? *Non ; les eaux sont envoyées au réservoir R0 qui alimente la commune du Port. Ce puits sera abandonné compte tenu des problèmes de turbidité et de sa vulnérabilité aux pollutions bactériologiques.*
- Quelle est la profondeur du forage FRG 2 ? *Il fait 140 m mais ne peut être exploité car le remplissage annulaire a été mal exécuté.*
- Les forages F7bis et F8 sont-ils réalisés? *Oui mais ils ne sont pas encore passés en enquête publique pour leur mise en service.*
- Le dossier ne présentant pas la coupe lithologique associée à la coupe technique du forage, je voudrais l'obtenir. Est-ce que la cimentation sur le FRG1 bis a été réalisée sous pression ou de façon gravitaire? *Il faut demander au bureau d'études Antea.*
- A quelle profondeur est installée la pompe, car considérant que le rabattement s'est accru de 2 m lors du pompage en simultané de FRG1 bis, F8 et F7 bis, n'y a-t-il pas un risque de

dénoyage ? La pompe est installée à 53,6 m, donc elle ne sera pas dénoyée. Quoiqu'il en soit un suivi en continu du niveau piézométrique est prévu, ce qui pourrait prévenir ce genre d'incident.

Je demande que les figures 19 et 20 page 55 soient agrandies au format A4 et qu'elles figurent au dossier mis à l'enquête publique afin notamment de mieux visualiser les différents points de prélèvements qui y figurent.

J'ai également besoin de la coupe lithologique associée à la coupe technique du forage ainsi que de quelques explications concernant l'absence de diagraphies. Contacté par Mme NASSOR, M. Florent JACQUIN de la société Anteagroup, assurant la maîtrise d'œuvre, sera à même de me fournir les éléments demandés.

Nous allons ensuite voir le site du forage FRG1 bis (voir paragraphe II.4)

16 février 2017 : entretien à la société Anteagroup

M. JACQUIN me renseigne plus amplement sur le forage FRG1 bis ainsi que sur son contexte hydrogéologique (je devrais recevoir, avec l'aval de Mme NASSOR, le rapport de fin de travaux de l'ouvrage). Nous évoquons aussi les forages F8 et F7 bis qui viendront également en remplacement du puits EDF et de celui de la rivière des Galets.

Les figures 19 et 20 agrandies sont imprimées pour être annexées au dossier mis à la disposition du public.

II.4 Visites de sites

14 février 2017 : visite du forage FRG1 bis

Après l'entretien relaté au paragraphe précédent, nous nous rendons à l'emplacement du forage FRG1 bis accompagnés de M. Jean-Baptiste BRUZY du service eau et assainissement de la commune du Port.

Le forage FRG1 bis est situé en rive droite de la Rivière des Galets à l'arrière des ouvrages d'endiguement. Un plateau sportif est construit à proximité. Principalement constitué de graviers et de galets sur lequel pousse une savane herbacée, le secteur est peu fréquenté (promeneurs et sportifs essentiellement) ; de ce fait, il est propice à des dépôts sauvages en tous genres.

Je demande aussi à voir les forages F8 et F7 bis déjà été réalisés : le F7 bis est à ≈ 50 m en amont hydraulique de FRG1 bis tandis que F8 est à ≈ 250 m en aval.

02 mars 2017 : visite de terrain avec Mme NASSOR et M. NERBARD

Suite à ma demande exprimée lors de notre premier entretien, nous visitons l'unité de potabilisation implantée à Pichette (la Possession), qui traite l'eau en provenance du transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. C'est M. Tonny VERBARD qui nous décrit les installations.

Ensuite nous nous rendons au forage FR1 situé dans le "triangle agricole" du Port ; les aménagements qui y ont été faits pour son périmètre de protection immédiat est similaire à ceux qui seront réalisés pour le FRG1 bis. Le local technique également similaire, sera cependant, dans le cas de FRG1 bis, construit à l'extérieur du périmètre immédiat.

Nous visitons ensuite le réservoir R0 vers lequel les eaux de FRG1 bis seront acheminées.

III. OBSERVATIONS RECUEILLIES

Aucune observation n'a été émise pour ce projet. Toutefois, le 10 avril 2017, un procès verbal de synthèse (voir annexes) a été remis au pétitionnaire, représenté par Mme NASSOR.

IV. REMARQUES SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'affichage en mairie a bien été fait dans les temps. Par contre, l'avis d'enquête qui doit être affiché sur site l'a d'abord été aux services municipaux, puis transféré à proximité du forage, et enfin affiché avec ses caractéristiques réglementaires le 3 mars 2017, soit 3 jours avant le début de l'enquête.

Fait à Sainte Clotilde, le 02 mai 2017

Le commissaire-enquêteur,



Jocelyne YERRIAH

CONCLUSIONS ET AVIS

RAPPEL

Le projet de la commune du Port est relatif à la demande d'autorisation d'exploitation du forage FRG1 bis et à l'instauration des périmètres de protection pour ce captage en eau potable. Situé en rive droite de la Rivière des Galets, en arrière des ouvrages d'endiguement sur une parcelle appartenant à la commune, il doit contribuer à la sécurisation de la ressource en eau potable de la commune, en remplacement du puits EDF, arrêté depuis 2005 et du puits de la rivière des Galets, vulnérable sur le plan qualitatif.

L'enquête publique s'est tenue du **6 mars 2017 au 6 avril 2017 inclus**.

Aucune observation n'a été recueillie pour ce projet.

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

D'une superficie de 1660 hectares, la commune du Port est la plus petite commune du département. Ses 400 hectares de zones d'activités industrielles et économiques font d'elle la commune la plus industrialisée : elle voit ainsi transiter la quasi-totalité des marchandises exportées et importées dans l'île. L'eau potable prélevée par la commune pour les besoins des industries, des bâtiments et espaces publics et de la population, provient :

- des eaux souterraines (environ 52%) issues des forages et puits répartis sur son territoire ;
- des eaux des sources Denise et Blanche (environ 12%) ;
- des eaux de l'usine de Pichette issues transfert Est-Ouest (environ 36%).

C'est ainsi qu'en 2013, près de 10 millions de m³ d'eau ont été prélevés dont plus de 5 millions de m³ proviennent des eaux souterraines.

L'arrêt du puits EDF (3000 m³/j) et celui programmé du puits de la rivière des Galets (1856 m³/j) ont amené la commune à rechercher d'autres points de prélèvement afin de combler ce déficit dans la ressource captée. Avec le forage FRG1 bis dont le débit d'exploitation sera de 1800 m³/j, ce déficit sera partiellement comblé. La mise en service programmée des forages F8 et F7 bis réalisés en 2015 dans le voisinage de FRG1 bis viendra aussi remplacer les 2 puits défaillants ; à eux trois ils s'y substitueront pour un débit équivalent et une meilleure qualité de l'eau captée.

Pour ce qui me concerne, je considère que n'étant pas un prélèvement supplémentaire dans la nappe de la rivière des Galets mais une compensation du déficit de la ressource en eau souterraine, le forage FRG1 bis contribuera à améliorer les performances du service de distribution en eau potable sur la commune du Port. Sa mise en service constitue ainsi une mesure d'utilité publique.

Sur le plan environnemental, je pense que les deux enjeux majeurs ont bien été pris en compte dans les mesures prévues ainsi :

- l'absence d'éclairage de nuit du site du forage la nuit limitera le risque d'échouage notamment des Pétrels de Barau, pour qui la rivière des Galets est un couloir de passage ;
- le suivi en continu des niveaux et de la conductivité préviendra de tout comportement anormal de la nappe (salinisation ou déficit d'alimentation de la nappe).

Par ailleurs, en raison de la proximité d'habitations, de l'aire de jeux, et de dépôts sauvages dans l'environnement proche du forage, je préconise de rappeler au public les prescriptions relatives aux périmètres de protection du forage émises par l'hydrogéologue agréé (flyers d'information, panneaux), et surtout de veiller à les faire respecter.

Compte tenu de ce qui précède, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à l'autorisation d'exploiter et à la mise en place des périmètres de protection pour le forage FRG1 bis, situé sur la commune du Port.

Fait à Sainte Clotilde, le 02 mai 2017
Le commissaire-enquêteur,



Jocelyne YERRIAH

ANNEXES

Publicité

Certificat d'affichage

Procès verbal de synthèse



APPEL A CANDIDATURES INTERNES / EXTERNES
La Fondation Père FAYON à l'île de la Réunion.
Recrute pour
L'IMS Raphaël BABEL à Saint-Joseph (zone sud)
Famille d'accueil (HF) en CDI et à temps plein
Mission de la famille d'accueil pour information.

La famille d'accueil apporte sa contribution éducative par une prise en charge à son domicile de façon permanente ou éphémère à des mineurs et/ou des jeunes majeurs de moins de 21 ans porteurs de handicap (Défiance intellectuelle, déficience motrice avec troubles associés, polyhandicap).
La famille d'accueil demeure soucieuse de la qualité de l'accueil (réservé aux) jeunes) certifié (e) et met à sa disposition les conditions matérielles et d'accompagnement propres à son (leur) handicapé.
La famille d'accueil autorisée facilite à son domicile, aux personnes malades par l'instauration de soins pour tout ce qui touche à l'organisation de la prise en charge de jeune enfant.
Membre à part entière d'une équipe médico-sociale, la famille d'accueil participe aux réunions et formations organisées par le service.

Profil.
Personne ayant l'agrément d'un statut familial délivré par la Préfecture de conseil général pour l'accueil de 3 mineurs ou mineurs de moins de 21 ans.
Connaissance ou expérience auprès du public cible appropriée.
Sens du travail en équipe, rigueur.
Il possède une habitation accessible aux personnes en fauteuil (ou facilement aménageable).
Il est titulaire du permis de conduire.

Conditions:
Poste en CDI à temps plein, basé à Saint-Joseph.
Le poste est à pourvoir au 1er avril 2017.
Les candidatures (CV + lettres de motivation) sont à adresser à : Monsieur le Directeur de l'IMS Raphaël BABEL
29 Boulevard Lénepveu - Cayenne
97400 SAINT-JOSEPH
Tel : 02.92.918.340 / fax : 02.92.23.58.55



NEXA recrute
Une (e) assistante (s) administrative en CDD
Placé(e) au sein du service marketing de NEXA, vous aurez la charge :
- Des procédures de mise en concurrence et de marchés publics : consultations de prestataires, appels d'offres, analyses des offres, ...
- Du suivi administratif du service : préparation de bons de commande, suivi des factures, gestion des stocks, ...
- De la gestion de la documentation : circulation de l'information, classement, archivage, ...
Poste à pourvoir en début mai 2017 pour un CDD de 3 mois - Contrat de 15 heures par semaine (du lundi au jeudi).
Candidatures (CV et LM) à envoyer à contact@nexa.re, au plus tard le 31/03/2017.

concours

CONCOURS OUTREMER
La fondation publique recrute en 2017, au sein de la fonction publique
Renseignez-vous au 02.92.29.05.33 ou sur le site www.concours-outremer.org



EDUCATEUR SPECIALISE
Etes titulaire :
- de baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou d'un diplôme, certifié ou non homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
ou de Diplôme d'Accès au Diplôme d'Etat d'Accès Médico-psychologique et avoir exercé 5 ans dans l'emploi concerné, ou de diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé 5 ans dans l'emploi concerné, ou de formation organisée par l'association de niveau organisé par la DUSCS.

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
Etes titulaire :
- de baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur permanent délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation, ou d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et visé à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DUSCS.

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
Etes titulaire :
- de baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur permanent délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation, ou d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et visé à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DUSCS.

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
Etes titulaire :
- de baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur permanent délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation, ou d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et visé à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DUSCS.

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
Etes titulaire :
- de baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'année de formation,
ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur permanent délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation, ou d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'Etat et visé à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DUSCS.

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

examens

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

ars
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE
L'Agence de Santé Océan Indien COMMUNIQUE

APPELS D'OFFRES (suite)



Mairie de Saint Benoit
Service des Services Techniques
Secteur Saint Benoit
02 62 50 50 04

1. Manifestation de l'intérêt qui précède la mise en concurrence...

Cette nouvelle procédure fait suite à une précédente consultation...

4. Conditions de retrait de dossier de candidature...

5. Date d'envoi de l'offre au public...



Région Réunion
Mairie de Saint Benoit

1. Nom et adresse officielle de l'organisme adjudicateur...

2. Objet du marché - Evaluation...

3. Date de clôture de réception des offres...

4. Conditions de retrait de dossier de candidature...

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

LA DEMANDE
STABILISER

AVIS DE MODIFICATIONS
STABILISER

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

LA DEMANDE
STABILISER

AVIS DE MODIFICATIONS
STABILISER

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

LA DEMANDE
STABILISER

AVIS DE MODIFICATIONS
STABILISER

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

LA DEMANDE
STABILISER

AVIS DE MODIFICATIONS
STABILISER

AVIS DE CONSTITUTION
Chaque ASJP du 13 février 2017...

ANNONCES LEGALES

de 17 parts de n° 1 ou n° 07
Monsieur Jean Dominique FRET...

Article 7 Nouveau - NOMINATION ET
POUVOIRS DES GERANTS

Article 8 Nouveau - ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES

Article 9 Nouveau - MODIFICATION
ET POUVOIRS DES GERANTS

Article 10 Nouveau - MODIFICATION
ET POUVOIRS DES GERANTS

Article 11 Nouveau - MODIFICATION
ET POUVOIRS DES GERANTS

Article 12 Nouveau - MODIFICATION
ET POUVOIRS DES GERANTS

1ère Plateforme de dématérialisation à la Réunion
Consultez en ligne les annonces légales
Consultez et répondez sur l'Intr@ce Marchés Publics

EXTRAIT DE LA DÉCISION
N° 046-2017-00000497-01
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMUNAL DE LA RÉUNION

Particuliers, passez vos annonces gratuites dans le Quotidien (sauf *)

Devez les passer gratuitement en type de votre annonce et rendez-vous obligés. Envoyez la par la poste à l'Unité de Service des annonces gratuites, 1 rue Leliet Guillouff BP 9712 - 97004 Saint-Denis Cédex 3 ou 048828121 dans la boîte aux lettres de l'Unité de Service des annonces gratuites.

Formulaires de classification pour Automobile, Immobilier, La maison, Famille, loisirs, Animaux, Rencontres, Emploi.

Texte de votre annonce
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : e-mail :
Gsm : 069 Fax : 0262

* Rubriques payantes : 5€
Pièces détachées Accessoire auto/moto
Tuning Cours Location temporaire

5 sites pour vous accueillir :
St-Clément : 21 du Chaudron 0262 82 15 15
St-Denis : 13 Allée Baumé 0262 90 20 60

Le Quotidien A VOTRE SERVICE
Quotidien de l'emploi Tous les lundis
Le Quotidien de l'automoto Tous les mardis
Le Quotidien de l'immobilier Tous les samedis

EMPLOI

ffres

verlé, un à domicile
logés, Payer à la
de renseignements,
39 ou 0262 27 56 00
fax 0262 27 56 00

Journal

agence EMPLOI
est simple
7 en coup de fil

06.66.22

Expertise comptable EURAUDIT O.I.
Recherche pour son site de Ste-Clotilde

ASSISTANT JURIDIQUE
GESTIONNAIRE DE PAIE
(H/F)

Agence Droit des sociétés
ou Droit social.
Débutant accepté.
Contact: contact@euraudit.re

NTAGE SERVICE

Recherche
CHIMICIEN DE MAINTENANCE H/F

Pour emploi de chimiste, matériel
diagnostic et gestion de stock

CV à: saintdenis.com@wanadoo.fr
Tél: 0692 86 37 45
à grand Piton - Carthage - 97400 Saint-Paul

Publicitaire souhaite renforcer son équipe commerciale et recherche

Attaché(e)s Commerciaux H/F

selez au cœur des médias grâce à la force d'une Région, riche de la diversité de ses médias, des nouvelles idées, de ses marques et de ses talents.

responsabilité directe du Directeur de la Publicité, vous commercialisez les espaces publicitaires print et web parts de la Région auprès d'une clientèle professionnelle. Vous assurez le développement / suivi de votre portefeuille et gérez l'ensemble des actions liées à votre activité. Chargé(e) de conquérir de nouveaux marchés, vous respectez tous les professionnels de votre secteur et contribuez à l'élaboration de nouvelles offres commerciales.

me et responsable, vous possédez un réel tempérament commercial, êtes organisé(e) et dynamique. Une expérience commerciale réussie dans la vente d'espaces publicitaires print et web, votre envie, votre goût engage, votre capacité à prospecter et votre excellent sens commercial sont vos principaux atouts pour réussir la fonction.

naissance du tissu économique et des interlocuteurs locaux serait un plus.

en CDI basés à Saint-Denis et à Saint-Pierre
sation fixe sur 13 mois
s sur objectifs + téléphone portable + véhicule de service

VOYANCE

Maitre KIETA

Pas d'habits de juge en robe
résoud tout vos problèmes, couple emploi...
Retour de la personne aimée
en 3 jours

0692 17 75 46
0692 02 76 46

COMMUNIQUES

Sudéau

Service vous informe
Contenus personnalisés:
Sudéau Joseph

BUREAU Informé aux abonnés
de la Commune de Saint-Joseph
015, 9098 004 à l'adresse de l'agence
et de destination du document
Grand Coude 7, la distribution en
dus sans interruption le Mardi 21
Février 2017 sur les secteurs ad-
visés:

- Rue Sefar
- Rue Sarcaselles
- Impasse Nocardine
- Chemin Tékégné Guastier
- Et toutes voies adjointes

La remise en main sera faite dès la
fin des interventions de travaux et
de déblaiement. Sudéau remercie
les abonnés impactés pour leur
patience et leur compréhension.
Vous pouvez nous transmettre vos
suggestions par e-mail: inter-
net@vaucaud.com

formation

D.A.O FORMATION

Formation AutoCAD 2009,
11,000 et paramétrisme
Groupe ou individuel,
Matière: dactylographie
Tél: 0262 83 09 05

IMMOBILIER

locations

SAINTE-GENÈVE
F1 - 32 m² à 450€
F2 - 47 m² à 560 €
1 mois de caution
Tél: 0692 05 27 41

Le Journal

Votre annonce
dans nos colonnes
C'est simple comme
un coup de fil

0262.48.66.28

communiqués officiels

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA PRÉFECTURE COMMUNE
DE RÉGION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TER-
RITORIALES

ET/DU CADRE DE VIE
Bureau de l'urbanisme

Une enquête publique relative à
l'acte autorisant la reprise en régie
code de l'urbanisme et du code
de la voirie publique relatif au projet
d'exploitation d'un réseau de forage
FRGI bis sur la barrière de la
Lorraine du 14 au 18 février 2017
sauf le mardi 14 et le mercredi 15
février 2017 à 14h 00 précises au
Bureau de l'urbanisme

*Autorisation «à titre préliminaire»
des articles L2141 et L2144 du
code de l'urbanisme et du code de
la voirie publique et des articles
L1074 et L1075 du R.U.R. de la com-
mune de l'urbanisme

Le projet porte sur la demande d'au-
torisation, l'exploitation et l'entretien
des équipements de protection pour le
forage FRGI bis, situé en bordure de
la barrière des Galles, à 4 km de
la commune de Saint-Pierre, sur
une parcelle cadastrée n° 001 m²
au lieu-dit de la barrière des Galles,
du cadastre de la commune de Saint-
Pierre, sur la commune de Saint-Pierre,
du Code de l'urbanisme et du Code de
la voirie publique.

Le forage FRGI bis est en cours d'au-
torisation et la construction de la
station est en cours de réalisation.
Le projet est soumis à l'avis de l'Etat
et du Préfet de la Région.

Pendant la durée de l'enquête, le docu-
ment est consultable au Bureau de
l'urbanisme et du Code de la voirie
publique, situé au 11, rue de l'Église,
à Saint-Pierre, de 9 heures à 15 heures,
du mardi au vendredi.

Le 16 mars 2017
de 9 heures à 15 heures
Le 21 mars 2017
de 9 heures à 15 heures
Le 06 avril 2017
de 10 heures à 16 heures

PERMANENCE

VILLE DE BRAS-PANON

Permanence pour la commune
de Bras-Panon,
Samedi de 17 h à 21 h février
2017.
Angeles JESSU Prud'homme
0692 87 13 79

VIÉ JURIDIQUE & SOCIALE

**GRIFFES DU TRIBUNAL MIXTE
DE COMMERCES DE SAINT-
PIERRE**

Par jugement en date du 07 FÉVRIER
2017, le Tribunal Mixte des Com-
merces de Saint-Pierre a saisi une pro-
cédure de liquidation judiciaire à l'en-
contre de « LE MOYENNE BIEN-
ÊTRE », 41, Et. de la Rue de l'Église,
97420 La Rivière.
RCS SAINT-PIERRE: 490 755 655
procédure d'information: 4 mois
Avec le statut de liquidation des pro-
cessus de la 07 Août 2016.

Assisté en qualité de mandataire ju-
diciaire: SELAR HIROU 3 Rue Pa-
panon - 97496 Saint-Denis
Assisté en qualité de liquidateur ju-
diciaire: LE MOYENNE BIEN-ÊTRE
41, Et. de la Rue de l'Église,
97420 La Rivière.

Assisté en qualité de liquidateur ju-
diciaire: GUYARD & ASSOCIÉS
11, rue de l'Église,
97420 La Rivière.

Assisté en qualité de liquidateur ju-
diciaire: LE MOYENNE BIEN-ÊTRE
41, Et. de la Rue de l'Église,
97420 La Rivière.

SAINT-DENIS

Appartement T3/4 de 84 m² dont 70 m²
de surface habitable. Situé au 2ème étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 150 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2923 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2924 Contact: 0692988429

Mme VERPAIN Assya est désignée
en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur formé
sera présent dans un cabinet d'un mois à
compter de la date de l'enquête. Une
copie du rapport et des conclusions de
commissaire enquêteur pourra être
consultée et tenue à la disposition de
tout justifié en (T) en 3 exemplaires au
bureau de l'urbanisme public à la
mairie de Port, à la sous-préfecture de
Saint-Paul et à la préfecture (Direction
des relations avec les collectivités ter-
ritoriales) du code de voirie: Bureau de
l'urbanisme des 12, avenue
de la Vallée à Saint-Denis.

**DISSOLUTION ANTICIPÉE
AVEC MISE EN LIQUIDATION**
Société: CAPITAL STORE LOGIS-
TICS SAS
Forme SAS Capital 33000€
RCS n° 813 07 280

Sigle HIROU rue de Suffren 97410 Saint-
Pierre. Au temps du RGE en date du
31/12/2016. A la suite de la décision
de la société et la mise en liquidation:
de désigner Bernard GPAD, 13 Allée
des Palmiers 97410 Saint-Pierre en
tant que liquidateur de la liquidation
à la suite de la décision de la société.
La modification sera portée au RCS de
Saint-Pierre

SAINT-BETEL

Sigle n° 131, chemin
Henri Roger Trévis 97400 Le
TAMPON
RCS Saint-Pierre 8 441 387 585 n°
de préfecture 2002 B 120

INSERTION MODIFICATIVE
Suite aux décisions des gérants en
date du 18/02/17, il a été décidé de
modifier le statut social de la société à
jour de date.

Article 4 - Siège social
Antenne réunion: 25, chemin Hen-
ri Roger Trévis 97400 LE TAMPON
Nouvelle mention: 1 km² n° 5 - 27
Boisvert Hôtel Delta 97400 LE
TAMPON

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2925 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2926 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2927 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2928 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2929 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2930 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2931 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2932 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2933 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2934 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2935 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2936 Contact: 0692988429

SAINT-PIERRE

Appartement T2 de 55 m² dont 45 m²
de surface habitable. Situé au 1er étage
avec une belle vue mer et montagne.

1 parking
Charges de copropriété 80€ /mois
Nb de lot de la copropriété: 32
Prix: 120 000€ Frais d'agence inclus.

Ref: 2937 Contact: 0692988429





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Maire de Le Port,

Certifions que l’avis d’enquête publique relatif à l’arrêté n° 2017-148/SG/DRCTCV du 1^{er} février 2017 prescrivant l’ouverture d’une enquête publique préalable à l’autorisation unique requise au titre du code de l’environnement et du code de la santé publique relatif au projet d’exploitation et de mise en place des périmètres de protection pour le forage FRG1 bis sur le territoire de la commune de Le Port, a été affiché du 13 février au 6 avril 2017 aux lieux suivants :

- Mairie ;
- Service Réglementation ;
- Centre Technique Municipal (rue Sully Prudhomme) ;
- Mairie annexe de la Rivière des Galets et les agences du CCAS.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit

Le Port, le 21 AVR. 2017

LE MAIRE



Pour le Maire
l’Adjointe déléguée
Paulette LACPATIA

Commune de LE PORT –Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Enquête publique ouverte du **06 mars au 06 avril 2017 inclus** sur la commune du Port au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, relative au **projet d'exploitation et de mise en place des périmètres de protection pour le forage FRG1 bis sur le territoire de la commune du Port**, projet présenté par la commune du Port.

PROCES VERBAL DE FIN D'ENQUÊTE

Le 08 avril 2017, je soussignée, Jocelyne YERRIAH, commissaire-enquêteur désignée par le Tribunal Administratif de Saint-Denis (décision du 23 janvier 2017) pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée, notifie au pétitionnaire par ces présentes que le registre d'enquête ne comporte aucune observation, ni qu'aucun courrier ne m'a été adressé concernant ce projet.

Fait à Sainte-Clotilde, le 08 avril 2017,

Le commissaire-enquêteur,



Jocelyne YERRIAH